



## Bureau

Publié le : 23/06/2025

### Séance du jeudi 12 juin 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 5 juin 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 20h39

**Étaient présents** : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°7), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n° 12), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (à compter de la question n°5), M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°7), M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n°7 et jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Marie ZEHAF

**Étaient absents** : Mme Frédérique BAEHR, M. François BOUSSO, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Franck RACLOT, M. André TERZO,

**Secrétaire de séance** : M. Pascal ROUTHIER

**Procurations de vote** : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Daniel HUOT donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. André TERZO donne pouvoir à M. Olivier GRIMAITRE, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°26)

Délibération n°2025/2025.00175

Rapport n°12 - Délibération pour un soutien exceptionnel à l'Aéroclub de Thise dans le cadre d'une démarche de transition énergétique

## Délibération pour un soutien exceptionnel à l'Aéroclub de Thise dans le cadre d'une démarche de transition énergétique

Rapporteur : Mme Lorine GAGLILOLO, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°4	27/05/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 ET PPIF 2025-2029 « Action sensibilisation environnement »	Montant prévu au budget 2025 : 12 000 € Montant de l'opération : 2 000€

### RÉSUMÉ

L'aéro-club Avion de Thise, organise des journées Portes Ouvertes les 24 et 25 mai 2025. A cette occasion, une communication aux visiteurs est prévue, au sujet de leur démarche éco-responsable, qui a consisté à modifier leur avion, afin de le faire fonctionner à l'essence sans plomb, et ne plus utiliser sur le terrain de Thise de l'essence avion au plomb. L'association sollicite 2 000 € auprès de Grand Besançon Métropole pour organiser ces journées Portes-Ouvertes.

### L'association

L'aéro-club (Association loi 1901) est déclaré organisme de formation sous l'autorité de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Il compte 30 membres.

Il exerce son activité sur une piste gazonnée, qui s'étend sur une superficie de 50 hectares de Bio-Diversité autour de l'aérodrome.

Les hangars de type Eiffel, où sont stationnés tous les aéronefs, datent de 1937. Ils sont classés aux Monuments Historiques

Depuis 2007, ce sont les derniers hangars de type Eiffel encore en service. Ils ont été totalement réhabilités en 2020 grâce au soutien de la fondation du Patrimoine et grâce également à un financement à hauteur de 200 000 € de Grand Besançon Métropole. Le coût total de la rénovation s'est élevé à 2,5 M€.

### Le projet éco-responsable

L'aéro-club possède un unique avion, un Robin DR 400, de fabrication française, en bois et en toile fabriqué à Dijon Darois qui peut emmener jusqu'à 4 personnes.

Le moteur est un Lycoming, conçu dans les années 60 utilisant de l'essence d'aviation plombée, nommée 100 LL.

Dans le prolongement de l'action de la Fédération Française Aéronautique (FFA), le club s'est engagé dans une démarche de transition énergétique consistant à modifier le système motopropulseur, afin de le rendre compatible au carburant sans plomb automobile, Sans Plomb 98, afin de ne plus rejeter de plomb dans l'atmosphère.

**Cette action répond à plusieurs axes de notre PCAET, en lien avec la réduction des polluants atmosphériques, la préservation de la biodiversité, et l'amélioration de la qualité de l'air.**

En effet, nous nous sommes engagés à répondre à la nécessité de limiter les émissions de polluants, notamment les particules fines (PM2,5 et PM10), les oxydes d'azote (NOx), et d'autres polluants comme le plomb.

Le plomb est un polluant toxique qui affecte la santé humaine mais aussi les écosystèmes. Supprimer les rejets de plomb dans une zone sensible comme le lit majeur du Doubs contribue à la restauration et la préservation des écosystèmes et de la biodiversité locale.

Cette opération a consisté à modifier des tuyauteries, raccords, et à remplacer la pompe électrique et le réservoir de l'avion pour un coût total pour l'association de 10 000 € HT.

### Les portes-ouvertes

L'aéroclub Avion de Thise, organise des journées Portes Ouvertes les 24 et 25 mai 2025.

A cette occasion, une communication aux visiteurs est prévue, au sujet de leur démarche éco-responsable entrant dans les objectifs de notre PCAET, supprimant le plomb du carburant utilisé, qui a consisté à modifier leur avion, afin de le faire fonctionner à l'essence sans plomb, et ne plus utiliser sur le terrain de Thise de l'essence avion au plomb.

L'association demande 2 000 € à Grand Besançon Métropole pour organiser ces journées Portes-Ouvertes.

Il est proposé d'accorder à l'association Aéroclub Avion de Thise une subvention forfaitaire de 2000€ pour les **Portes Ouvertes de l'aéroclub Avion de Thise et la communication de leur démarche éco-responsable.**

**Cette subvention sera versée en une fois à compter de la notification au bénéficiaire.**

C'est la première fois que l'association Aéroclub Avion de Thise sollicite Grand Besançon Métropole pour l'attribution d'une subvention.

**A la majorité des suffrages exprimés, 8 contre, 4 abstentions, le Bureau autorise le soutien de Grand Besançon Métropole à l'aéroclub Avion de Thise à hauteur de 2000€ pour l'organisation des ses Portes Ouvertes et la communication de leur démarche éco-responsable.**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 17

Contre : 8

Abstentions\* : 4

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

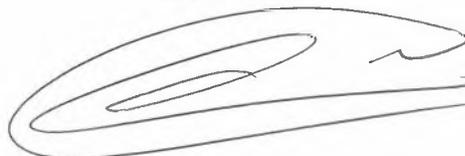
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



Pascal ROUTHIER  
Vice-Président

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon